

**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
Extrait du registre

**Séance du 25 janvier 2024**

**Relative à l'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement**

**DL20240125SMR08 – COMITÉ SYNDICAL**

Date de la convocation du Comité syndical : 15 janvier 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt-cinq janvier, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Représentés par pouvoir** : Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole BELLANGER

**Session ordinaire**

**DÉLIBÉRE**

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (avant le vote du budget primitif au plus tard le 30 avril 2024).

Les crédits ouverts en 2023 sur les chapitres 20, 21 et 23 s'élevaient à 421 752,87 € en dépenses d'investissement, le Comité Syndical peut donc autoriser des ouvertures de crédits à hauteur de 105 438,22€ (25%).

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2024 comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21		
ARTICLE	AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21	MONTANT TTC
2188	Petit matériel de cuisine (Balance de cuisine 50 kg, socle roulant 4 et 6 roues, machine à étiquettes, bacs gastronormes et couvercles, louche, couvercles à casserole, à joint pour bac GNI/1, appareils photo, organisateur d'échantillons, rasoir à légumes, fouet, micro-onde, éplucheur à concombre sur pied, sondes laser, à piquer, casiers de lavage...).	16 000,00 €
2158	Remplacement d'une sauteuse à pression + plan travail	35 000,00 €
2158	Remplacement de plaques électriques	26 000,00 €
2158	Travaux de mise en conformité des équipements sous pression	28 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>105 000,00 €</b>

Il est précisé que les crédits consommés seront inscrits au budget primitif 2024.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants et l'article L. 1612-1,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement pour l'année 2024 à hauteur de 105 000,00 €.



Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,

Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 037-200022945-20240125-DL20240125SMR08-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.